



## **- II- LES TOMBES SIMPLES**

Sophie DESENNE (SD)

## - II - LES TOMBES SIMPLES

Les différentes campagnes de fouilles réalisées sur la nécropole de Bucy-le-Long ont livré entre 1971 et 1994, 202 tombes datables de La Tène ancienne. Parmi elles, nous avons déjà signalé précédemment la présence de cinq sépultures particulières monumentales. Elles seront traitées dans le chapitre suivant. Nous allons, ici, nous intéresser aux tombes, les plus nombreuses, que nous avons appelées « simples », en opposition au caractère de monumentalité des autres. Parmi ces tombes simples, quatre ont été en partie détruites par la pelle mécanique. Dans un cas, il s'agit d'une tombe découverte *in extremis* au cours de vérification en tranchées (BFT 245) et, dans trois autres cas (BLH 405, 411, 412), il s'agit de sépultures découvertes à l'extraction après libération du terrain. Ces faits regrettables peuvent surprendre, mais il s'agissait de sépultures particulièrement profondes, au remplissage sableux similaire à celui de l'encaissant. Douze tombes supplémentaires fouillées dans le secteur Lobjois (passées inaperçues dans les années 1970) démontrent d'ailleurs la difficulté de lecture liée à la nature du sol.

Ces tombes « simples » ne constituent pas un ensemble homogène. On trouve des degrés divers dans la richesse des dépôts, degrés qui seront présentés ultérieurement. D'autres différences tiennent à la taphonomie : conservation différentielle selon le substrat, pillages anciens ou récents, bioturbations, etc. D'autres phénomènes sont liés au rituel funéraire : pratiques différentes comme l'incinération, alors que l'inhumation est la règle d'usage, cénotaphe, fosses sépulcrales vides.

On présentera, dans un premier, temps les cas particuliers, de quelque origine qu'ils proviennent, puis les caractères généraux de ces tombes « simples », sans préjuger de leur appartenance à une phase ou à groupe humain particulier (sexuel, familial, social). Ces derniers aspects seront abordés ultérieurement.

### LES CAS PARTICULIERS

#### LES FOSSES SÉPULCRALES ARASÉES

Trois fosses vides ne présentaient ni squelette ni mobilier (BLH 135, 138, 139). La forme, le remplissage et la stratigraphie permettent d'évoquer des sépultures totalement arasées (profondeur inférieure à 0,10 m). Ces dernières sont d'ailleurs sur une légère butte (cf. chap. I.3).

#### LES TOMBES PERTURBÉES

Les perturbations sont d'origines diverses. Le creusement de terriers est, sans doute, l'une des causes les plus fréquentes, tout particulièrement dans les sépultures creusées dans ce qu'on appelle actuellement le « sable à lapins » (8). On peut noter aussi les activités aratoires qui perturbent ou arasent les sépultures. Soixante-deux sépultures présentent des traces de telles perturbations.

#### LES TOMBES PILLÉES

Dix sépultures présentent les traces d'un pillage, soit récent (du début du XX<sup>e</sup> siècle ou contemporain de la fouille), soit ancien (de la période gauloise).

Au cours des dernières campagnes, nous avons eu, en effet, à déplorer le pillage de deux sépultures en cours de fouille. Dans un premier cas, (BLH 112), un vase, une fibule et le crâne de l'individu ont été dérobés durant la nuit. Dans le second cas, un vase a été subtilisé de jour, pendant un week-end (BLH 196).

D'autres sépultures (BLH 189, BFT 031) présentent les traces d'un pillage ou d'une fouille caractéristique. Dans les deux cas, l'ensemble de la sépulture a été fouillé et vidé, mais les os du squelette ont tous été regroupés dans un coin de la fosse (fig. 17). Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, un article publié dans le *Bulletin de la Société Archéologique Gallo-Belge* préconisait ce procédé digne de tout bon citoyen.

8 - Nous rappelons au lecteur que les lapins étaient encore inexistants dans notre région à l'âge du Fer. Il s'agit donc de perturbations récentes.



Fig. 17 - Réduction de la sépulture BFT 031.

La sépulture BFT 041 semble très perturbée par des terriers. La disparition du crâne, dont il ne reste que quelques dents, et une trace verte localisée sur un radius, caractéristique de la présence d'un bracelet en bronze, amènent à penser qu'il s'agit ici, non pas d'une sépulture perturbée, mais d'une sépulture pillée. La sépulture BLH 133 présente les mêmes caractéristiques. Nous reconnaissons ici la pratique bien connue des pilleurs clandestins consistant à repérer les tombes gauloises à l'aide d'une sonde puis à creuser au niveau du crâne et des bras pour récupérer torque et bracelets. Des dizaines de nécropoles marnaises ont ainsi été ravagées impunément. Dans la vallée de l'Aisne, le substrat ne permet pas un repérage des tombes aussi facile que dans la plaine champenoise crayeuse, pour ainsi dire dépourvues d'humus et où les structures excavées sont visibles du sol aux moments favorables. À Bucy-le-Long, les fouilleurs clandestins en sont donc restés pour leurs frais, puisque seules deux tombes, apparemment, ont été découvertes par eux (9).

9- Nous pouvons nous féliciter de l'absence de destructions importantes dues au pillage, bien que cette nécropole ait subi quelques « visites » anciennes ou contemporaines de la fouille. Cependant, dans la vallée de l'Aisne, nous avons affaire à un type d'érosion malheureusement beaucoup plus important, parce qu'industriel : l'exploitation des granulats, qui a fait disparaître à jamais de très nombreux vestiges du passé. Si, depuis quelques années,

Gilbert Lobjois mentionne également deux sépultures pillées (BLH 052, 071) sur lesquelles nous n'avons pas de précisions supplémentaires.

Pour certaines tombes, le pillage est contemporain de la période gauloise, voire de l'occupation de la nécropole. La sépulture BFT 211 est une tombe à char dont la fosse présente deux surcreusements destinés à accueillir les roues du char. De ce dernier, ne subsiste qu'un petit fragment de métal. La céramique éparse, fragmentée, dispersée dans l'ensemble de la fosse complète le mobilier. L'ensemble présente toutes les caractéristiques d'un pillage contemporain de l'inhumation, dans le but de s'approprier le mobilier déposé dans la tombe, de voler le corps, voire de détruire la sépulture dans son ensemble. De tels faits sont connus sur diverses nécropoles (DEMOULE 1999) et, notamment, pour la tombe à char de Sémide dans les Ardennes (LAMBOT & VERGER 1995). Ce même cas a été également observé sur la nécropole plus récente, mais très proche, de Bucy-le-Long "Le Fond du Petit Marais", où deux

la profession des carriers a pris conscience de l'intérêt de la sauvegarde du patrimoine et a conclu un accord avec le Ministère de la Culture, nous ne pouvons que regretter la destruction importante de sites, comme ceux de Bucy-le-Long, Pernant ou Chassemy, pour ne parler que des nécropoles de La Tène ancienne, qui nous intéressent plus particulièrement ici.

tombes riches ont fait l'objet d'un pillage ancien : la tombe à char fondatrice du site, datée de La Tène C1, et une tombe monumentale à incinération datée de La Tène D1.

La sépulture BLH 103 semble présenter des perturbations, liées sans doute à des terriers. Cependant, l'observation du squelette nous permet de déceler quelques anomalies. La localisation du fragment de la main droite en connexion ne semble pas compatible avec la position présumée du corps. Nous sommes donc en présence d'une perturbation intervenue assez tôt dans le processus de décomposition du cadavre, perturbation liée soit à des terriers, soit à un pillage d'époque gauloise, quelque temps après l'inhumation.

#### LE CÉNOTAPHE

L'unique cénotaphe (BLH 438) se caractérise par l'absence de corps et la pratique de dépôts similaires aux autres sépultures. La forme et la taille de la fosse ne diffèrent pas des autres tombes et la sépulture ne se situe pas dans le secteur limoneux où les ossements ont été dissous. Tout le mobilier est organisé comme si le défunt était présent au moment de l'inhumation. La parure est constituée d'un torque et d'une fibule. Le torque est localisé dans la tombe à l'endroit même où la tête de l'individu aurait dû se trouver s'il avait été présent dans la fosse, soit au nord-nord-ouest. La fibule est localisée au nord-est du torque, comme si elle était portée sur l'épaule gauche. Les offrandes alimentaires sont déposées le long de la paroi sud, comme c'est fréquemment le cas.

Les pratiques funéraires perceptibles par l'observation de cette tombe sont similaires à celles pratiquées dans les autres sépultures. La mise en terre symbolique du défunt est fréquente dans le monde antique. L'individu, parti en voyage, garde sa place dans la société, y compris dans le monde des morts.

#### LES INCINÉRATIONS

Dans le cadre géographique et chronologique dans lequel nous nous situons, le rituel funéraire pratiqué couramment est l'inhumation. Cependant des sépultures à incinération sont présentes en petit nombre au sein de certains de ces cimetières comme Pernant et Chassemy (DEMOULE 1977). Seule la nécropole d'Oulchy-la-Ville localisée à une vingtaine de kilomètres au sud est constituée uniquement d'incinérations (HINOUT & DUVAL 1984).

À Bucy-le-long "La Héronnière", deux sépultures présentent ce rituel. La sépulture BLH 018 et la sépulture BLH 364, tombe monumentale. La sépulture BLH 018 se distingue à la fois par sa pratique de l'inhumation et la forme circulaire de sa

fosse. L'incinération est déposée dans la fosse et le dessin de la tombe ne nous permet pas de définir le mode de dépôt de cette dernière, dans un contenant de type sac de cuir ou de tissu, dans une boîte en bois ou à même le fond de la fosse. Seul un ensemble de vases déposé près de l'incinération marque la pratique d'un dépôt d'offrandes alimentaires, commun à l'ensemble des sépultures.

La pratique de l'incinération apparaît ici comme une exception qui pourrait correspondre à un rituel lié au rang social du défunt (cf. chap. III.6).

#### LES RECOUPEMENTS STRATIGRAPHIQUES

Si l'on excepte les superpositions avec des structures beaucoup plus anciennes ou beaucoup plus récentes, seuls quelques recoupements de tombes fournissent des éléments de stratigraphie verticale, qui serviront à valider ultérieurement, et, au moins, à orienter dans le temps, le phasage issu de la sériation du mobilier (cf. fig. 16).

BLH 005	013	015	025	033	046	061	072	079	181-222
BLH 016	014	019	038	032-034	050	055	067-069	076	221

#### DESCRIPTION MORPHOLOGIQUE DES FOSSES

La profondeur des tombes varie de 0,03 à 1,20 m (avec une moyenne de 0,45 m) sous le niveau de décapage. Celui-ci a été déterminé en fonction de l'épaisseur de la couverture superficielle et du niveau d'apparition visuelle des structures (cf. *supra* le contexte naturel et la méthodologie de fouille). L'épaisseur de la couche enlevée lors du décapage peut varier entre 0,20 et 0,60 m.

#### LES DIMENSIONS

La taille de ces sépultures est variable avec une longueur comprise entre 0,95 et 3 m - longueur moyenne 2,04 m (fig. 18 A). On peut noter la présence de deux groupes de sépultures, des tombes petites et moyennes (longueur < 2,50 m) et des grandes (longueur ≥ 2,50 m). Ce dernier groupe est numériquement faible puisqu'il est représenté par seulement 16 sépultures.

La largeur des fosses est comprise entre 0,34 et 1,88 m - largeur moyenne 0,97 m (fig. 18 B). L'histogramme des largeurs de sépultures montre la présence de trois pics qui se superposent, le premier correspondant aux tombes étroites (largeur < 0,60 m), le deuxième aux tombes de largeur moyenne (largeur comprise entre 0,60 et 1,15 m) et le troisième aux tombes larges (largeur > 1,15 m).

On peut noter une absence de corrélation entre la longueur et la largeur de la sépulture ( $r = 0,51$ ). Il est cependant possible d'observer un ensemble de fosses de grand module qui se démarque des autres

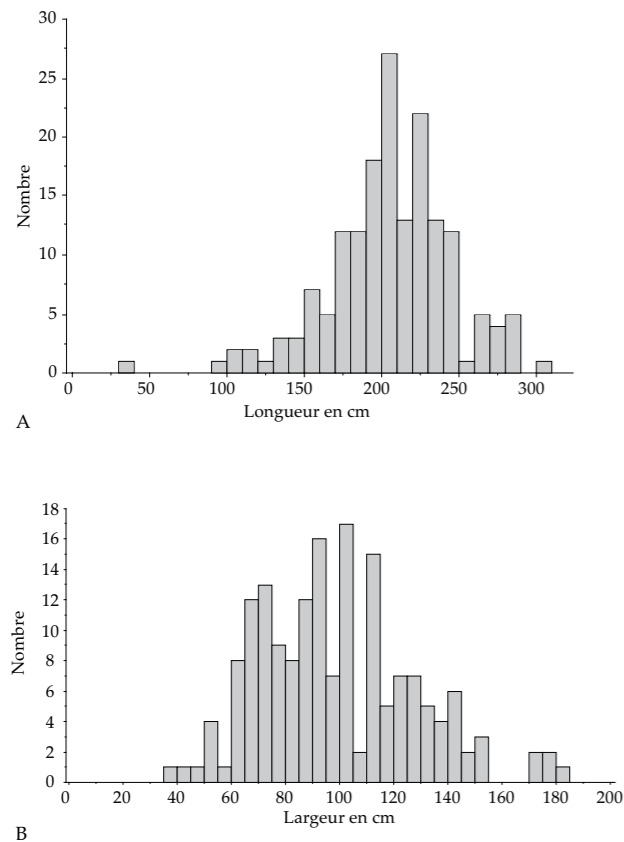
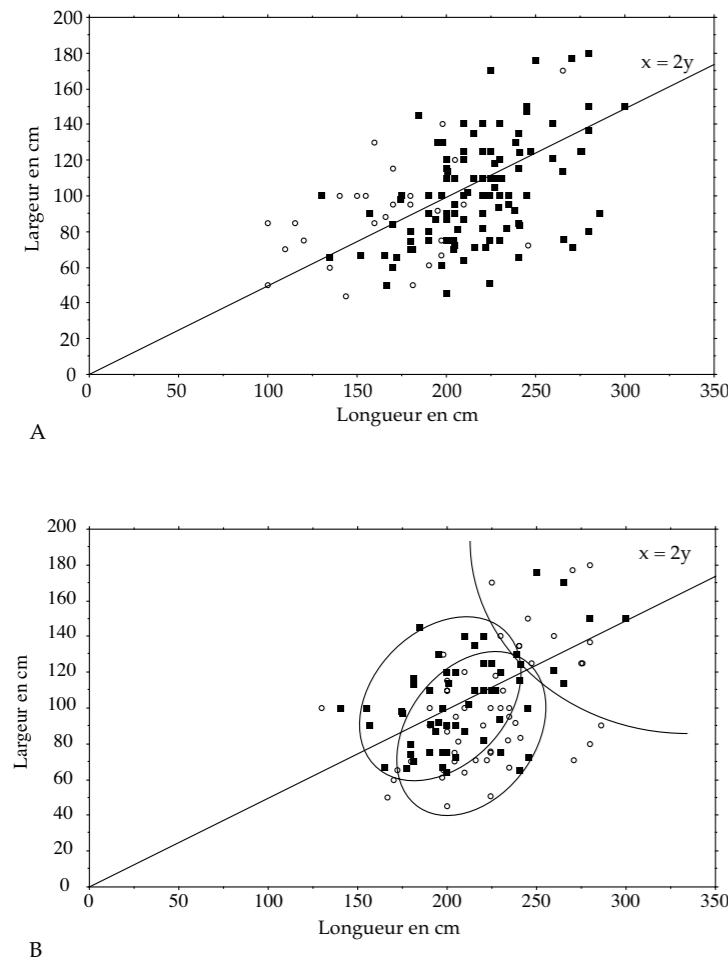


Fig. 18 - Représentations graphiques de la longueur et de la largeur des fosses sépulcrales. A : longueur ; B : largeur.



par une longueur et une largeur particulièrement élevées (tombe localisée en haut à droite sur le graphique, fig. 19 A).

Même si les tombes d'enfants peuvent être de longueur et largeur variables, une concentration de ces dernières est visible au sein des tombes de longueur inférieure à 2 m. On peut même noter que 80 % des tombes de moins de 1,50 m sont des tombes d'enfant.

Si nous prenons en compte le sexe des individus, nous pouvons voir, pour les tombes de petit et moyen modules, une répartition des sépultures légèrement différente pour les femmes et les hommes (fig. 19 B). La concentration des tombes de femme correspond aux tombes d'une longueur comprise entre 1,50 m et 2,40 m et une largeur comprise entre 0,60 m et 1,50 m. La concentration des tombes d'homme correspond aux tombes d'une longueur comprise entre 1,70 m et 2,50 m et une largeur comprise entre 0,40 m et 1,30 m. Les deux concentrations sont donc légèrement décalées avec, de manière générale pour les tombes de femmes, des fosses d'une longueur faible ou moyenne, mais assez larges et, à l'inverse, des fosses plus longues et étroites pour les hommes. Les fosses de grand module ne présentent pas de spécificité liée au sexe des individus.

Fig. 19 - Représentations graphiques de la longueur et de la largeur des fosses sépulcrales. A : adultes et enfants ; B : individus masculins et féminins.

■ Individu féminin  
○ Individu masculin

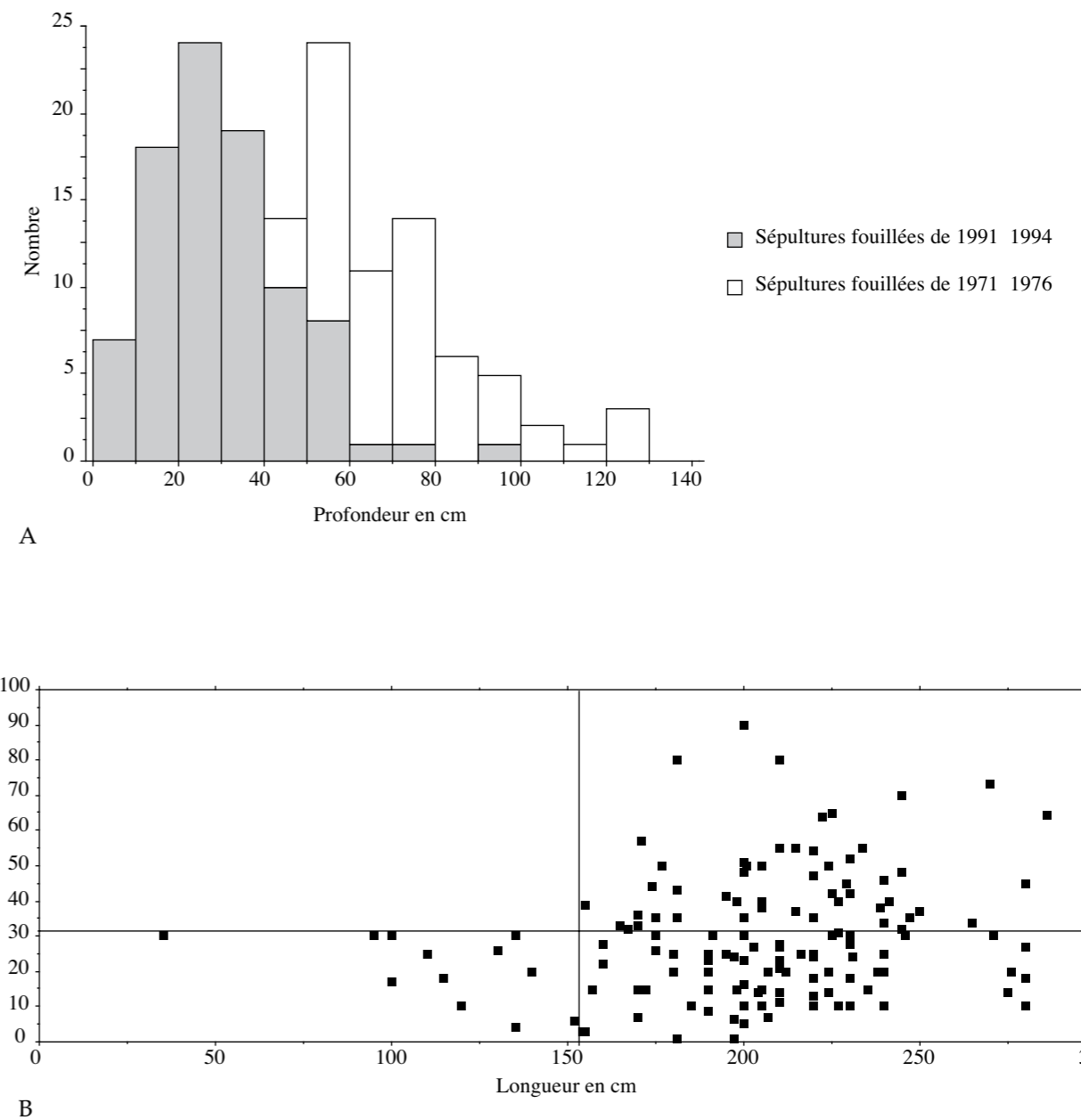


Fig. 20 - Représentations graphiques de la profondeur des fosses. A : profondeur ; B : rapport entre la profondeur et la longueur.

La profondeur des fosses varie de 0,03 à 1,30 m. N'ayant pas participé aux fouilles avec Gilbert Lobjois, il nous est apparu intéressant de comparer les profondeurs des sépultures fouillées par ce dernier et celles fouillées par l'ERA 12 (fig. 20 A). Nous avons pu constater une différence de 0,40 m entre les tombes les moins profondes des campagnes 1971 / 1976 et celles des campagnes 1991 / 1994. Ce décalage correspond à la profondeur moyenne de terre retirée lors du décapage. Nous pouvons donc constater que les profondeurs des sépultures fouillées de 1971 à 1976 sont mesurées à partir du niveau du sol actuel et non à partir de la surface décapée. Pour la suite de cette étude, afin d'homogénéiser la documentation, 0,40 m de profondeur ont systématiquement été soustrait aux valeurs publiées par Gilbert Lobjois.

La profondeur ne semble pas proportionnelle à la longueur. Cependant, le graphique (fig. 20 B) met en évidence l'absence de fosses profondes parmi les sépultures d'une longueur inférieure à 1,50 m.

La corrélation des dimensions des fosses à l'âge ou au sexe du défunt met en évidence deux faits :

- une forte représentativité des tombes d'enfants au sein des fosses de petite taille ;
- une tendance à déposer les individus masculins dans des fosses étroites et longues et les individus féminins dans des fosses plus larges et d'une moins grande longueur.

LA MORPHOLOGIE DES TOMBES

Nous avons classé la forme en plan des fosses selon six catégories : formes ellipsoïdale, rectangulaire, mixte, trapézoïdale, ovoïde ou circulaire (fig. 21 A). Ces catégories ont été subdivisées lorsqu'elles présentaient des coins arrondis ou anguleux. Certaines fosses présentent un appendice, fossette creusée formant une sorte de niche, d'autres présentent des banquettes, sortes de gradin taillé dans la paroi. Chacune des catégories a donc été différenciée selon le fait qu'elle présente une forme simple, à appendice ou à banquette (fig. 21 B).

Les formes ellipsoïdales (fig. 21 A) sont les plus nombreuses, avec 69 cas, soit 34 %. Quatre tombes de forme ellipsoïdale sont dotées d'une banquette et trois d'un appendice.

Les 35 fosses rectangulaires (fig. 21 A) présentent une forme parallélépipédique plus ou moins régulière. L'effectif est de 35, soit 17 %. Dix de ces tombes ont un plan légèrement irrégulier aux angles arrondis, et 5 cas sont pourvus d'un appendice.

Certaines fosses présentent un plan mixte alliant forme arrondie et forme anguleuse (fig. 21 A). Sur 11 fosses présentant ces caractéristiques, 6 sont agrémentées d'une banquette.


Les fosses trapézoïdales (fig. 21 A) présentent une forme quadrangulaire possédant deux petits côtés inégaux. Vingt-neuf fosses répondent à ce critère, parmi lesquelles on note 19 fosses aux angles arrondis et une fosse à profil avec banquette.

Les fosses de plan ovoïde (fig. 21 A) sont peu nombreuses, huit au total, et ne présentent aucun aménagement précis.



Une seule sépulture présente une forme circulaire (il s'agit de la tombe à incinération BLH 018).

La forme de 51 fosses n'est pas connue. En effet, le sédiment de remplissage était tellement proche du substrat encaissant que les limites du creusement n'ont pas pu être observées. Dans quelques cas, il s'agit de fosses perturbées ou trop peu profondément enfouies. Enfin, quelques recoupements n'ont pas facilité la lecture des creusements d'origine.

On n'observe aucune corrélation entre la forme des fosses et leurs dimensions. Les formes ellipsoïdales ou rectangulaires sont les seules à présenter un aménagement en appendice et la présence de banquettes est prédominante au sein des formes mixtes (50 %).

	Ellipsoïdale	Rectangulaire	Mixte	Trapézoïdale	Ovoïde	Circulaire
Simple	 n = 69	Anguleuse n = 25 Arrondie n = 10	n = 11	Anguleuse n = 10 Arrondie n = 19	n = 8	n = 1
A appendice	n = 3	Anguleuse n = 5 Arrondie		Anguleuse Arrondie		

A

	Simple	A banquette
Profil	 n = 116	 n = 12

B

Fig. 21 - Tableau récapitulatif des formes des fosses sépulcrales. A : en plan ; B : en coupe.

L'ORIENTATION DES FOSSES

L'orientation des sépultures présente une forte homogénéité. La tête des défunts est située systématiquement au nord-ouest, les pieds au sud-est. Les tombes sont ainsi orientées entre 250° et 355° par rapport au nord de la boussole (fig. 22, tab. I), avec une prépondérance entre 280° et 310°. Seules deux tombes n'obéissent pas à cette règle, avec l'inhumé la tête au sud-sud-est et les pieds au nord-nord-ouest (BLH 001 et 049). Dans ce cas, les tombes sont orientées à 205° et 210°.

Orientation	Nombre	Orientation	Nombre
205°	1	300°	46
210°	1	305°	15
250°	1	310°	30
255°		315°	4
260°	1	320°	7
265°	2	325°	1
270°	9	330°	2
275°	4	335°	
280°	12	340°	2
285°	7	345°	
290°	36	350°	
295°	11	355°	1

Tab. I - Tableau récapitulatif de l'orientation des tombes.

Lors des dernières campagnes, nous avons enregistré séparément l'orientation de la fosse et celle du squelette, qui pouvaient présenter quelques différences. Seules les orientations de la fosse et du squelette de 99 sépultures ont été relevées systématiquement. La comparaison entre l'orientation de la fosse et celle du squelette montre une bonne corrélation r = 0,83.

Dans six cas, le corps n'est pas déposé selon un axe rectiligne, le tronc et les membres inférieurs ne présentant pas la même orientation (tab. II).

N° de sépulture	Tronc	Membres inférieurs
BLH 117	280°	270°
BLH 181	340°	360°
BLH 208	320°	208°
BLH 332	285°	270°
BLH 441	320°	300°
BLH 451	305°	285°

Tab. II - Tableau récapitulatif des individus dont le tronc et les membres inférieurs ont une orientation différente.

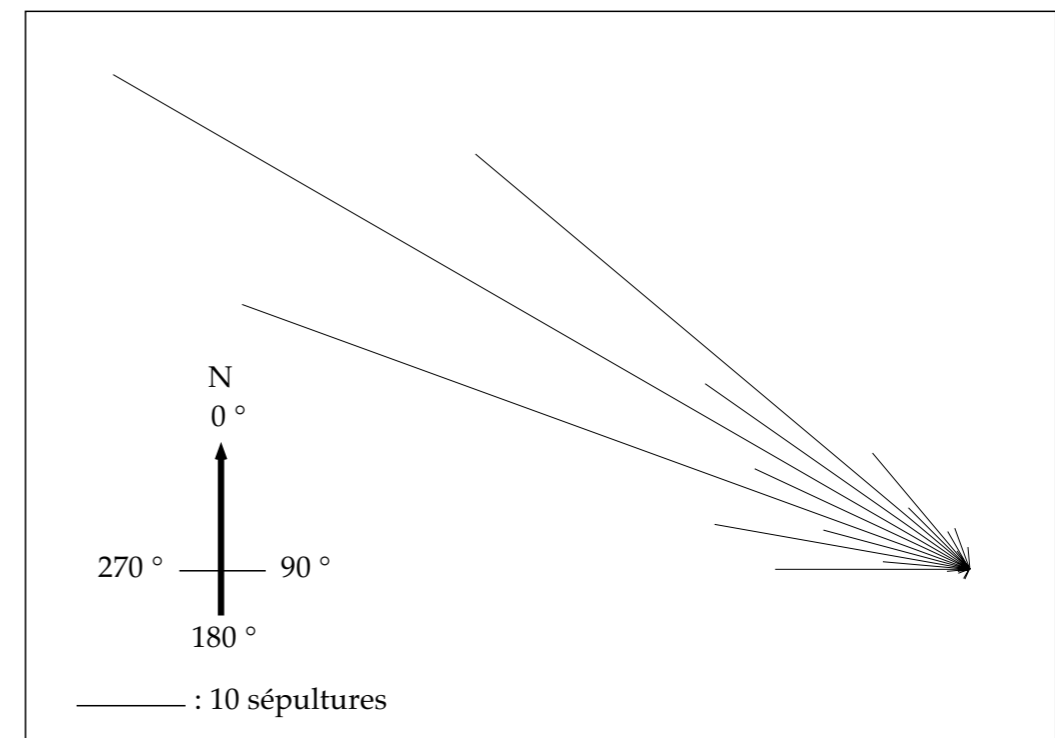


Fig. 22 - Représentation des orientations des sépultures (les traits sont proportionnels au nombre d'individus).

## ARCHITECTURE

Les indices archéologiques de constructions funéraires au-dessus du sol sont rares pour les tombes simples (un seul cas, BLH 080). Aucune sablière basse n'a pu être observée, de même qu'aucun trou de poteau dans les fouilles ERA 12. Seules les tombes à char comportent une structure en élévation (cf. chap. III). Les traces de coffrage, elles aussi, sont inexistantes.

La seule sépulture (BLH 080) qui comporte des poteaux a été fouillée par Gilbert Lobjois en 1976. Huit trous de poteau de forme irrégulière en surface sont répartis de façon asymétrique autour de la fosse. Nous ne disposons pas de l'ensemble des coupes stratigraphiques de ces poteaux et les quelques documents qui nous sont parvenus mettent en évidence la présence de poteaux recoupant la fosse de la sépulture. Alain Villes suggère que trois poteaux ont été arasés (VILLES 1983). L'irrégularité des poteaux autour de la tombe BLH 080, l'hétérogénéité du substrat, avec de nombreuses poches liées aux animaux fouisseurs et l'absence de toutes structures de ce type liées aux 196 autres sépultures simples nous poussent à une certaine prudence. Nous préférons donc ne pas considérer ces poteaux comme les traces d'un bâtiment funéraire.

L'étude taphonomique (cf. chap. IV.1) conclut à un espace non colmaté pour toutes les sépultures qui ont pu être observées et suggère la présence d'une couverture laissant rapidement passer des infiltrations de sédiment. Aucune trace de cette dernière n'a pu être mise en évidence. Les labours, puis le décapage ont, sans doute, détruit les indices existants et il est vrai que la décomposition de

certains types de structure ne laisse que peu de traces. Seules quelques tombes présentent un profil avec banquette, dernier vestige d'une superstructure, ou aménagement particulier de la fosse ?

Les nombreuses sépultures en espace non colmaté semblent indiquer la présence d'une couverture en matière végétale protégeant pour un temps le corps et les offrandes de tout enfouissement. Ce plafond serait fait non de planches ou de madriers bien appareillés, mais plutôt de rondins ou branchages mal joints, ou bouchés de matériaux rapidement dégradables (genre mottes de gazon). Nous proposons deux restitutions, l'une avec un plafond posé au ras du sol et l'autre avec un plafond calé par une petite banquette au niveau du creusement supérieur (fig. 23). Les seules traces d'une telle structure seraient des fantômes de poteaux horizontaux visibles dans la partie supérieure du comblement, traces observées uniquement au cours des fouilles de Niggemann (cf. sépulture 17, chap. VII).

Dans tous les cas, un petit tertre de terre devait indiquer l'emplacement de la sépulture, marquant le paysage de façon discrète, la superstructure en terre s'arasant rapidement. Dans un premier temps, la terre du tertre s'infiltrait dans la tombe par la couverture disjointe puis, dans un deuxième temps, comblait la fosse au moment de l'effondrement du plafond. L'emplacement des sépultures simples était donc marqué d'une manière peu ostentatoire par les vivants (à l'inverse des tombes monumentales). Le très faible nombre de recouvrements dans les zones denses du cimetière tendrait à montrer, de la part des vivants, plus une envie de regrouper et rapprocher les défunts que de s'approprier l'espace funéraire d'un individu (cf. chap. VII).

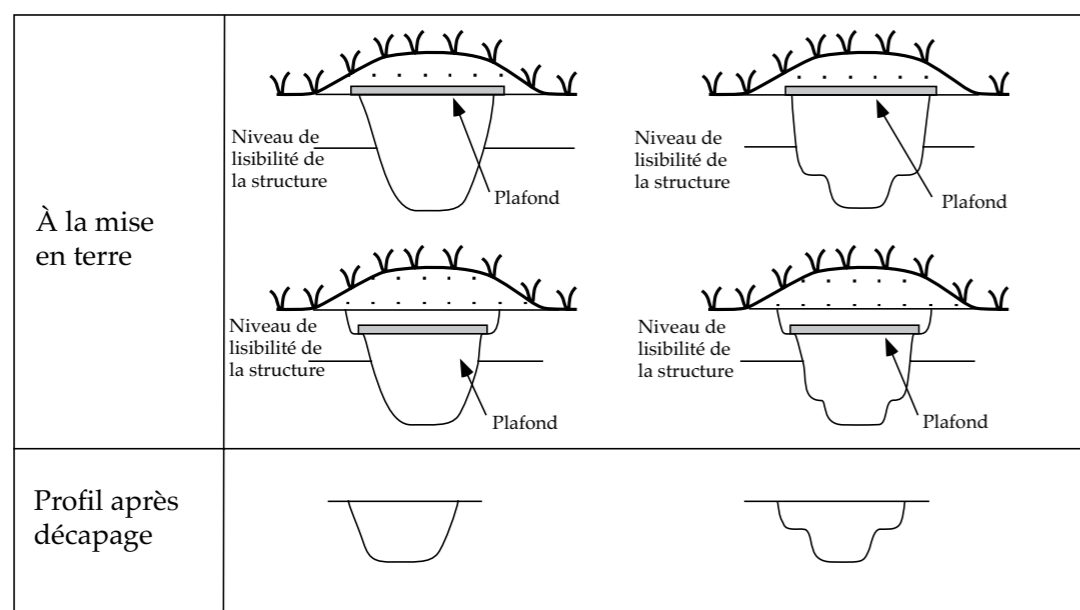


Fig. 23 - Reconstitution d'une tombe à la mise en terre et après décapage.

## ORGANISATION DES DÉPÔTS FUNÉRAIRES

La pratique générale est l'inhumation individuelle dans une fosse réservée au défunt. Seuls trois cas dérogent à cette règle : il s'agit de deux tombes doubles renfermant un adulte féminin et un enfant (BLH 123 et BFT 234) et d'une tombe accueillant deux adultes de sexe masculin (BLH 369).

La nécropole a livré 1625 objets déposés avec le corps, qui peuvent être classés selon plusieurs catégories.

Il y a tout d'abord ce que l'individu pouvait porter sur lui :

- ses vêtements, dont nous n'avons plus aucune trace directe, dans la mesure où il s'agit essentiellement de matériaux organiques qui ont disparu ; nous en avons cependant des traces indirectes (traces de tissu préservées dans la rouille des objets métalliques, disposition du squelette des mains ou des pieds qui prouve l'existence de gants ou de chaussures, anneaux de ceinture, boutons, fibules...);
- la parure, qui peut se composer d'un torque, de bracelets, de boucles d'oreilles, d'une bague, de perles, anneaux ou pendeloques diverses.

La deuxième catégorie d'objets concerne ce que nous pourrions appeler des objets de la vie quotidienne, marqueurs, dans certains cas, d'un statut :

- l'armement, qui peut se composer d'une épée, d'un poignard, de pointes de lance ou de javelot, d'un bouclier ;
- des objets de toilette tels que rasoir, pince à épiler, *scalptorium* ;
- des outils ou *instrumentum* comme des couteaux, des broyeurs en pierre, des fusaiöles ;
- des objets divers tels de petits coffrets, dont il ne subsiste que les éléments métalliques.

Enfin, on trouve les offrandes funéraires :

- récipients en céramique de formes diverses, pièces de vaisselle de présentation et de consommation, qui n'ont probablement de raison d'être ici que comme contenant (en témoignent les quelques vases qui ont livré des ossements animaux) ;
- les dépôts d'ossements d'animaux, qui correspondent à des pièces de viande.

Une partie de ces dépôts nous échappe sans doute, puisque les matières organiques ne sont pas conservées. On peut penser, entre autres, à de la vaisselle en bois, des vanneries et différents produits alimentaires.

Certes, toutes les tombes ne possèdent pas l'ensemble de ces objets et ces différences permettront de juger de la richesse des dépôts et d'appréhender la stratification sociale de ce groupe humain.

## LA POSITION DU CORPS

Le corps du défunt est déposé au centre de la fosse sépulcrale, ou décentré à droite ou gauche. Trente-sept pour cent des individus (74) sont placés au centre de la fosse, que celle-ci soit étroite ou large, et 32 % (64 individus) à gauche. On peut noter une prépondérance de la position à gauche pour les sépultures situées au nord-ouest de la nécropole. Les sépultures, où le corps est déposé à droite dans la fosse, sont assez rares, 6 % seulement, soit 12 sépultures.

Les individus reposent en *décubitus dorsal*, excepté dans deux cas où les défunts sont placés en *décubitus latéral droit* (BLH 068 et 073). Les deux inhumés déposés dans cette position proviennent de sépultures limitrophes.

Trente-neuf individus ont été trop perturbés pour permettre d'observer la position initiale du corps (moins de 20 % des sépultures). On constate ainsi peu de variations dans sa position générale. Toutefois, les positions des membres, supérieurs et inférieurs et de la tête peuvent varier.

Les membres supérieurs sont préférentiellement allongés, les bras parallèles à l'axe du corps, mains à plat, en pronation (138 cas). Deux individus se distinguent, l'un les mains sur les fémurs (BLH 016) et l'autre les mains sous les coxaux (BFT 234). On observe également deux individus les bras en flexion, l'un les mains placées sur chaque épaule (individu BLH 043) et l'autre les mains situées sur l'épaule gauche (individu BFT 224). Les bras peuvent également être disposés dans une position différente (16 cas), avec un bras le long du corps, main à plat, et l'autre fléchi, ou la main sur ou sous le fémur ou le coxal. La position n'a pas pu être déterminée pour 43 squelettes, en raison de bioturbations ou de l'acidité des sols, qui dissolvent en partie le squelette (absence fréquente des os des mains ou des pieds).

La position des mains sur ou sous les fémurs ou les coxaux peut résulter de la pratique de déposition du corps dans la sépulture, sans qu'il soit nécessaire d'invoquer des intentions rituelles particulières. Dans le cas où le défunt a été soulevé au niveau des épaules et des pieds, les bras peuvent basculer et les mains glisser sous le corps. De même, les bras peuvent glisser au moment où le corps est déposé dans la sépulture, les membres supérieurs se plaçant de façon plus ou moins désordonnée. Dans ces cas-là, les personnes procédant à l'inhumation n'auraient pas vu ou pas jugé utile au moment de la mise en terre de bien replacer les bras parallèlement au corps.

Les membres inférieurs sont préférentiellement allongés parallèlement (132 cas). Les jambes peuvent

être croisées (15 individus), soit droite sur gauche, soit gauche sur droite. On observe également quelques rares cas (7) où l'individu est déposé les jambes fléchies à droite, à gauche, ou écartées vers l'extérieur. Dans 6 cas, les membres inférieurs ne présentent pas la même position avec, souvent, un membre fléchi et l'autre en extension. La position n'a pas pu être déterminée pour 37 individus en raison de perturbations.

La position de la tête et plus particulièrement de la face, est variable, avec une orientation à droite (59 individus), dans l'axe du corps (49 individus) ou à gauche (31 individus). Il est fort possible que les différences d'orientation du crâne soient liées à des phénomènes taphonomiques ultérieurs, sans relation avec les coutumes funéraires pratiquées par cette population (cf. chap. IV.1 et annexe).

Le corps du défunt est donc généralement déposé dans la sépulture, les bras le long du corps, les jambes allongées. Cette position des membres est observée sur 110 individus, soit 56 % des effectifs de l'ensemble du cimetière. Les positions exceptionnelles sont relevées chez 18,5 % de la population (35 cas) et 25,5 % n'ont pu être déterminées (50 cas).

**LA POSITION DES OBJETS**

Des vêtements, il ne nous reste plus que les accessoires vestimentaires métalliques et quelques rares traces imprimées dans des oxydes.

Deux boutons seulement sont présents. Celui de la sépulture BFT 005 est situé au-dessus de la tête à droite, comme un élément d'une cape ou d'une capuche (?). Le bouton de BLH 107 est situé au niveau des membres inférieurs à gauche, sur une assiette.

	N° de sépulture	Total
1 fibule	BHL 003, 010, 017, 059, 075, 107, 112, 114, 196, 198, 207, 331, 336, 339, 341, 386, 413, 415, 438, 439, 442, 445, 446, 449, 450, 451, 454, 455, 464, 466, BFT 005, 224	32
2 fibules	BLH 332, 337, 452, 453, BFT 150, 228	6
3 fibules	BLH 367, 368, 423, 447, BFT 245	5
4 fibules	BLH 441	1

**Tab. III** - Tableau récapitulatif du nombre de fibules par sépulture.

Position des anneaux	N° de sépulture
À la taille, seul(s)	BLH 010*, 028, 047, 058, 081, 090, BFT 031
À la taille, avec un poignard ou un couteau	BLH 009, 019*, 055, 061, 104, 369, 386
Sur une épaule	BLH 151, 185
Sur le thorax	BLH 116

**Tab. IV** - Tableau récapitulatif de la position des anneaux (\* : déposé près du corps, présence de tubes).

Cette position, si elle est fonctionnelle, relève à ce moment-là plus du couvercle, le bouton étant situé au centre comme un moyen de préhension, de décoration ou appartenant à une bandoulière.

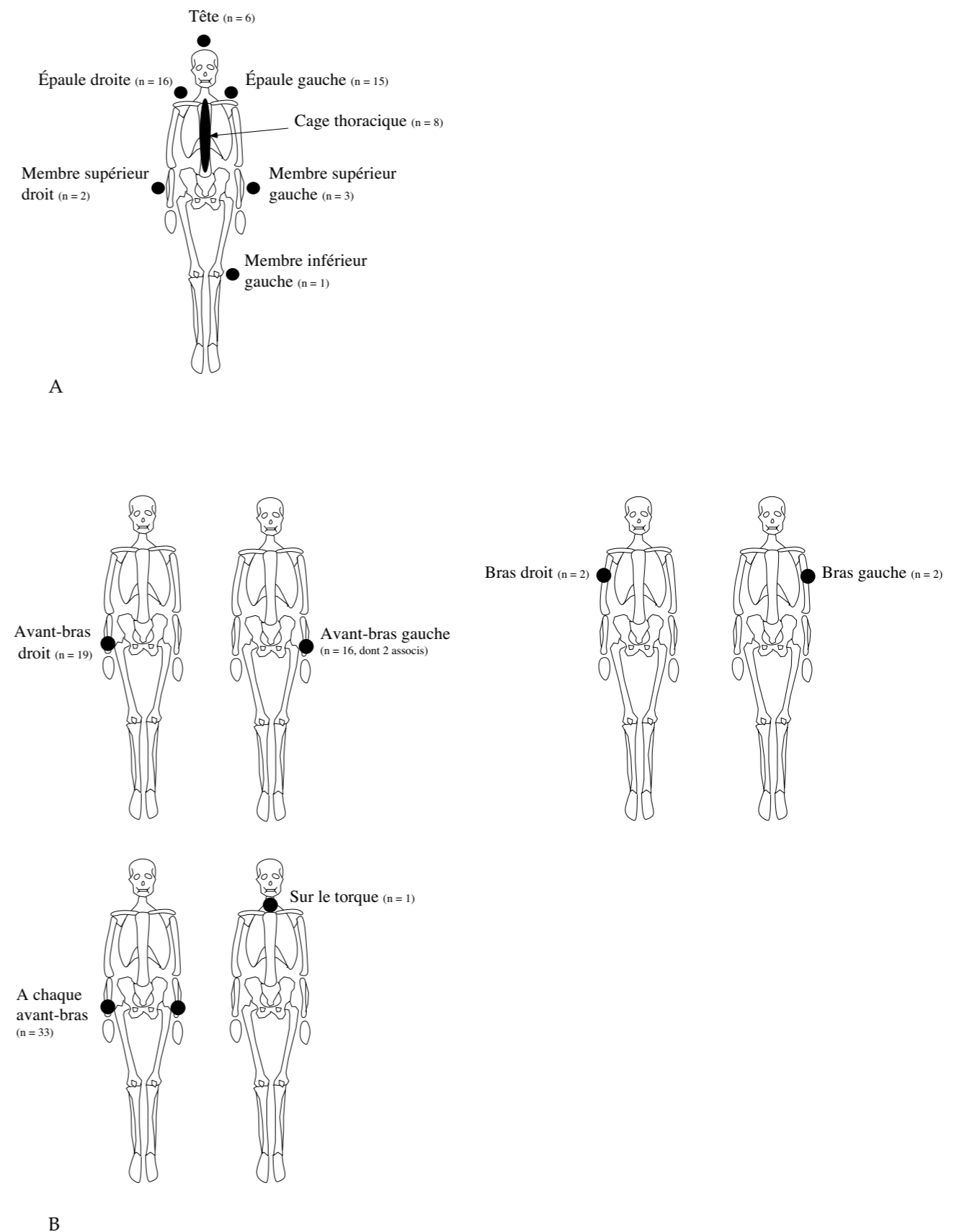
Les fibules (tab. III), au nombre de 63, se retrouvent dans 44 sépultures. Les individus en portent de 1 à 4, situées à différents endroits (fig. 24 A).

Six fois, celles-ci sont placées sur l'épaule droite et gauche, 10 fois sur l'épaule droite, 9 fois sur l'épaule gauche, 8 fois sous le menton au niveau du thorax et 6 fois au niveau de la tête. Enfin dans 5 cas, les fibules sont situées au niveau des avant-bras gauche (3) ou droit (2), et une fois au niveau du genou gauche.

L'individu BLH 455 présente une particularité : à savoir, une fibule placée dans un bracelet, le tout posé sur le torse, au niveau du sternum.

Dans les sépultures, les anneaux, au nombre de 1 à 7, en fer ou en bronze, sont associés quelquefois à des tubes creux. Quarante-deux anneaux et 27 tubes sont répertoriés au sein de cette nécropole. Il s'agit ici d'un mobilier à la fonction très variée et une étude associant forme et position permettra de déterminer la fonction précise de ces objets (cf. chap. V).

Les anneaux peuvent être situés au niveau de la taille, éléments de ceinture qui devaient être reliés les uns aux autres par des liens en matière organique, comme le cuir ou des végétaux (tab. IV). Quatorze individus portent une ceinture en matière organique et métallique avec, dans deux cas (BLH 010 et 019), la présence également de tubes de fixation. Cinq individus portent un poignard accroché à la ceinture et deux, un couteau.



**Fig. 24** - A : position des fibules ; B : des bracelets. Entre parenthèses : nombre d'occurrences.



On trouve également dans deux cas, un anneau situé sur une épaule, pouvant servir à l'attache d'un vêtement et, dans un cas, deux anneaux situés sur le thorax pouvant remplir la même fonction que précédemment, les deux anneaux servant d'œilletons pour passer un lien et fermer une cape par exemple.

Les anneaux sont également souvent associés à un élément de trousse de toilette ou à un outil (aiguille). Dans ces cas-là, ces pièces métalliques sont des éléments de coffrets ou de sacs dans lesquels sont rangés de petits objets de toilette ou de couture, les anneaux pouvant appartenir au couvercle du contenant ou servir de fixation à une bandoulière. Dans la sépulture BLH 196, on note également la présence d'une poignée en bronze au centre de ces pièces métalliques. Dans la sépulture BLH 330, un ensemble d'anneaux isolés localisés aux pieds correspond, sans doute, aussi à un contenant.

Les quelques rares cas où des anneaux se trouvent associés à une poterie, nous pouvons supposer qu'il s'agit soit des dernières traces d'un couvercle, avec système de préhension (comme la poignée située au centre de l'assiette BLH 113-08), soit des dernières traces d'un coffret dans lequel était contenu le récipient. Dans le cas de la sépulture BLH 332, la présence d'une pince à épiler sous l'assiette BLH 332-17, tendrait à démontrer ici la présence d'un contenant (coffret ou sac) dans lequel seraient déposées la pince à épiler et l'assiette.

La sépulture BLH 208 présente un anneau situé sur la tête et un autre près du vase BLH 208-14. Il est difficile, ici, de déterminer la fonction des pièces métalliques et leur relation l'une avec l'autre. Enfin, 10 anneaux ont une position inconnue (BLH 051 - 2 anneaux, 107 - 3 anneaux, 144, 152, 180, 188, 208).

Ces ensembles sont placés près de la tête (BLH 025, 040, 060, 101 113, et 332), au bassin (BLH 090 et 196) et aux pieds (BLH 013, 062, 114 et 330), sans montrer de systématique.

Mobilier	N° de sépulture	Total
Torque	BLH 007, 010, 012, 013*, 014, 020, 024, 028, 040, 041, 045, 056, 058, 060 065, 067, 071, 082, 090, 101, 113, 114, 116, 144, 151, 181, 195, 208, 213, 330, 332, 413, 423, 435, 436, 438, 441, 447, 449, 451, 453, 455, 463, 467, BFT 005, 150, 245	47
1 bracelet	BLH 011, 016, 045, 056, 058, 065, 067, 071, 072, 077, 080, 082, 117, 123-1, 123-2, 133, 144, 213, 339, 341, 369, 386, 410, 413, 432, 433, 434, 436, 446, 449, 451, 452, 455, 463, 466, 467, BFT 226	37
2 bracelets	BLH 004, 007, 010, 013, 014, 020, 024, 028, 031, 033, 040, 041, 048, 060, 073, 090, 101, 113, 114, 116, 151, 178**, 181, 195, 208, 330, 332, 367, 441, 453, BFT 005, 150, 202, 245	34
Brassard	BLH 107, 136, 441, 452	4
Bague	BLH 016, 053, 069, 090, 196, 452	6
Boucle d'oreille	BLH 114, 196	2

Tab. V - Inventaire des parures annulaires et boucles d'oreilles (013\* = 2 torques ; 178\*\* = av.-bras gauche).

Les parures semblent portées par les défunts comme de leur vivant ; nous retrouvons d'ailleurs de nombreuses traces d'usures sur ce mobilier.

Les torques sont en position fonctionnelle autour du cou (tab. V). Les tampons ou systèmes d'attaches à crochet, lorsqu'il y en a, sont placés sur le thorax ou sur les épaules (basculément lié à l'allongement du corps).

Même le torque déposé dans le cénotaphe (BLH 438) se trouve en position fonctionnelle, à l'emplacement où devrait se trouver la tête, les tampons orientés à l'est comme posés sur le thorax.

Les bracelets au nombre de 1 ou 2 sont portés aux avant-bras et/ou aux poignets (fig. 24 B).

Trente-quatre inhumés portent un seul bracelet, parmi lesquels 19 à l'avant-bras droit et 14 à l'avant-bras gauche. Un jeune individu (BLH 339) porte son bracelet en haut du bras droit. Il s'agit sans doute ici d'un bracelet d'adulte de trop grande taille donné à ce jeune enfant (lors de son décès ?). Dans un cas (BLH 455), le bracelet n'est pas en position fonctionnelle, mais déposé sur le torque associé à une fibule.

Lorsque les individus possèdent une paire de bracelets, ces derniers sont portés à chaque poignet, excepté dans un cas où les 2 bracelets sont localisés à l'avant-bras gauche (BLH 178).

Les brassards se différencient des bracelets par un plus grand diamètre et un port au niveau du bras. Les individus BLH 452 et 136 le portent au bras droit (position exacte mal déterminée pour le dernier) et les individus BLH 107 et 441 au bras gauche avec également pour ce dernier la présence d'un bracelet à chaque poignet.

Les bagues au nombre de 6 sont portées dans 2 cas à l'annulaire droit (BLH 196 et 452), dans 2 cas au majeur gauche (BLH 016 et 053) et, dans un cas, à

l'auriculaire (BLH 090). Pour la sépulture BLH 069, nous savons juste que la bague est portée à la main gauche.

Les boucles d'oreille sont peu nombreuses (3 en tout) ; dans un cas, la personne en porte une à chaque oreille (BLH 196) et dans l'autre (BLH 114), la boucle est portée à l'oreille droite.

Les perles sont au nombre de 143 dont 63 en verre, 17 en corail, 34 en ambre et 29 en autres matériaux.

Huit fois, elles sont associées sur un fil de bronze ou de fer avec, dans certains cas des pendeloques (28) en matières diverses (lithique, os -ou dents-coquillage, céramique, fer, bronze, potin). Les anneaux, au nombre de 18, sont dans 16 cas en verre et dans 2 cas en ambre. Ces parures et les associations de mobilier seront traitées ultérieurement.

Les perles et les anneaux sont placés à la tête (21 cas), excepté un anneau situé au niveau du bassin près du poignet droit (BLH 196). Dans ce cas-là, l'anneau en ambre appartient sans doute à un bracelet ou à une ceinture en matière organique. Généralement, les perles ou les anneaux sont accrochés à un lien en matière végétale ou en cuir, portés en collier ou en pendentif accroché au torque.

Dans 17 cas, elles sont situées près d'un torque, mais nous ne pouvons déterminer s'il s'agit de colliers ou de pendentifs. Parmi les perles, certaines sont montées sur un fil de bronze ou de fer, regroupées. Les 12 perles retrouvées sur l'individu BLH 368 sont réparties à la fois autour du cou et sur le thorax, l'individu ne porte pas de torque et il s'agit soit d'un ensemble de perles montées en sautoir, soit de perles cousues sur un vêtement.

L'armement est varié (tab. VI), déposé la plupart du temps en position fonctionnelle. Cette partie sera développée plus en détail en aval, et nous donnons ici qu'un bref aperçu des tendances, sans étudier les associations d'armes.

Mobilier	N° de sépulture	Total
Épée	BLH 003, 446, BFT 031, 228	4
1 arme d'hast	BLH 003, 009, 021, 029, 081, 176, 193, 446	8
2 armes d'hast	BLH 030, BFT 223	2
3 armes d'hast	BLH 017, 107, 207, 369	4
4 armes d'hast	BLH 075	1
Armature de hampe	BLH 027, 198, 221	3
Poignard	BLH 009, 019, 061, 104, 369	5
Hache	BLH 001	1
Grand couteau	BLH 047, 207, 364, 386	4

Tab. VI - Inventaire des armes et grands couteaux.

Les épées au nombre de quatre, sont systématiquement placées à droite du défunt. Dans un cas, BFT 031, la sépulture, trop perturbée, ne permet pas de déterminer plus précisément sa position. Pour les individus BLH 446 et BFT 228, l'épée était déposée près du corps, à droite du défunt au niveau des membres supérieurs en position non fonctionnelle. L'épée de l'individu BLH 003 semble placée, d'après la description de Gilbert Lobjois, « à côté du bras droit, la pointe au niveau du genou droit », il est difficile, avec ces renseignements, de savoir si l'épée était en position fonctionnelle, attachée à une ceinture, ou si elle était déposée, comme précédemment, à proximité du corps.

Vingt-huit pointes de lance ou de javelot sont réparties au sein de 15 sépultures. Ces armes d'hast sont déposées de 1 à 4 préférentiellement aux pieds, mais aussi à la tête ou au niveau du bassin (fig. 25). La hampe devait être généralement parallèle à l'axe du corps, la pointe dirigée vers l'extérieure de la sépulture. Dans 11 sépultures, les pointes sont

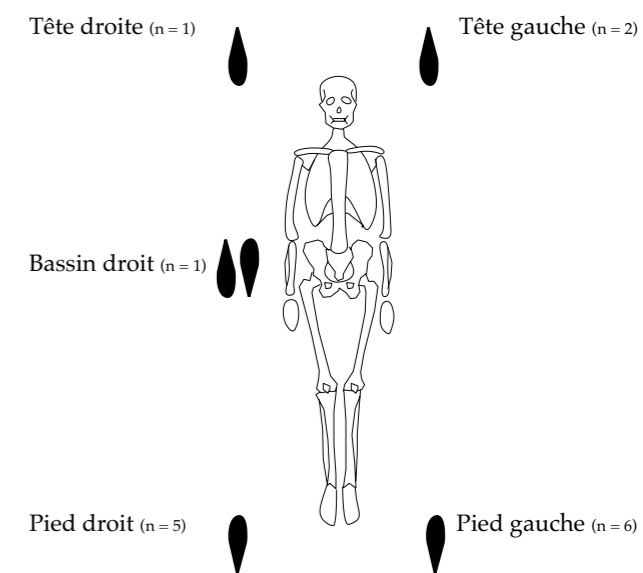


Fig. 25 - Position des armes d'hast. Entre parenthèses : nombre d'occurrences.

situées aux pieds (6 à gauche, 5 à droite) et, dans 3 cas, à la tête (2 à gauche, 1 à droite). Les 2 pointes déposées en quinconce dans la sépulture BLH 369 devaient présenter des hampes brisées.

Les armatures de hampe sont peu fréquentes, 3 seulement sur le site, non associées à une pointe de lance ou de javelot. Dans un cas, BLH 027, la position est inconnue et, dans les 2 autres cas, BLH 198 et 221, l'armature est déposée à droite des pieds, la pointe dirigée vers l'extérieure de la sépulture, comme les armes d'ast.

Les poignards sont toujours placés à droite du défunt, entre l'avant-bras et le tronc, au niveau de la taille, du bassin, systématiquement associés à des anneaux. L'individu devait donc porter le poignard à droite, accroché à sa ceinture.

Les armes défensives sont rares et nous disposons seulement d'un manipule de bouclier (BFT 225-05) déposé au milieu du corps au niveau de la taille. La position de cette pièce métallique suggère que le bouclier pouvait être en position fonctionnelle, placé sur le corps du défunt.

La seule hache (BLH 001-02) se trouvait en position inconnue.

Les quatre grands couteaux sont soit situés à la taille, associés à des anneaux de ceinture (BLH 047-01 et BLH 386-15), soit placés à proximité des offrandes alimentaires (BLH 207-09 et BLH 364-20).

Des outils, il ne nous reste plus que les éléments en matière métallique et minérale (tab. VII).

Les petits couteaux, au nombre de 25, sont soit portés à la ceinture (2 cas), soit situés à proximité d'une offrande alimentaire (17 cas), soit isolés dans la sépulture (2 cas), restent 3 cas indéterminés. Lorsqu'ils sont associés à une offrande alimentaire, il s'agit, dans 90 % des cas, de pièces de viande.

On peut noter également des fragments d'objets indéterminés en fer qui pourraient être des éléments de trousse de toilette (BLH 101-03, 207-04).

Les six aiguilles et l'épingle (BLH 067) trouvées dans les tombes ne présentent pas de localisation préférentielle, mais sont souvent à proximité du défunt.

La position des rasoirs est variable. Au nombre de sept, ils sont, la plupart du temps, déposés près du corps à gauche, excepté dans un cas (BLH 176) où on le retrouve à droite. Le rasoir BLH 107-14 est placé sur une assiette avec, au centre, un bouton, moyen de préhension du couvercle de l'assiette ou du contenant dans lequel se trouvait l'assiette et le rasoir.

Les trousse de toilette (pince à épiler, pointes bifides ou *scalptorium*) au nombre de 21 ont une position variable, mais ces objets sont toujours placés à proximité du corps (6 à la tête, 3 au niveau des membres supérieurs, 1 du bassin, 3 des membres inférieurs et 8 cas indéterminés). Dans trois cas, ils semblent déposés ou associés à une assiette (BLH 208-07, 331-05 et 332-29) et, une fois, à un coffret (BLH 013).

Les bouchardes en pierre, au nombre de 2, sont présentes dans les tombes BLH 410 et BFT 245. Dans la première, l'objet est déposé au niveau des membres inférieurs, à gauche et dans la seconde, la position reste inconnue (BFT 245).

La position des fusaïoles dans la tombe est variable, mais on peut observer que ces dernières sont toujours localisées près du corps (au niveau du crâne ou des bras, à gauche ou à droite).

Les pièces métalliques, anneaux et poignées, provenant de coffrets ont été vues précédemment (cf. anneaux vestimentaires).

Les pièces de chars et de harnachement seront décomptées et traitées en détail ultérieurement.

Les offrandes alimentaires se réduisent, faute d'une meilleure conservation, à des récipients et à des dépôts d'ossements d'animaux. Ces offrandes sont déposées (fig. 26) au niveau de la tête, du côté (membres supérieurs, bassin ou membres inférieurs) ou des pieds, à droite et/ou à gauche. Dans certains cas, on peut même observer un dépôt sur toute la longueur de la sépulture.

Le nombre total de récipients répertoriés est de 637 (tab. VIII). Parmi l'ensemble des sépultures, 13 sont trop perturbées pour savoir si l'absence de céramique est volontaire ou non. Le nombre de récipients déposés dans la tombe varie, de 0 à 21, avec une moyenne de 3 par sépulture.

Les récipients, majoritairement déposés sur la droite (102 sépultures) mais quelques fois des 2 côtés (30 sépultures) ou sur la gauche (24 sépultures), peuvent être placés à différents niveaux dans la sépulture : à la tête (108 fois) et/ou sur le côté (78 fois) et/ou aux pieds (41 fois).

Les offrandes animales, dont il reste les os, se trouvent dans 136 tombes (tab. IX). L'étude des pièces de viande sera traitée ultérieurement.

Les offrandes animales, majoritairement placées sur la droite (88 sépultures), mais aussi sur la gauche (10 cas) ou de part et d'autre (6 cas), se retrouvent à différents niveaux, sur le côté (64 fois) et/ou au niveau de la tête (40 fois) et/ou aux pieds (16 fois).

L'association de vaisselle (d'aliments contenus dans des récipients) et d'aliments carnés se retrouve dans 117 sépultures. Le dépôt alimentaire est donc constitué uniquement de récipient pour 61 tombes et de viande pour 10 tombes. Viandes et récipients sont généralement regroupés dans la sépulture, sans différence quant à leur localisation, excepté dans 3 cas où les récipients et les offrandes animales ont un comportement différent (tombe BLH 058, offrandes animales au niveau du bassin à droite, céramique aux pieds à gauche ; tombe BLH 066, offrandes animales au niveau des membres inférieurs à droite, céramique à la tête à gauche ; tombe BLH 123 offrandes animales à la tête, céramique aux pieds).

Une étude plus exhaustive concernant la répartition de la position des offrandes alimentaires dans les tombes sera présentée plus loin (cf. chap. VII sur le rituel funéraire), de même qu'une tentative de hiérarchisation des sépultures.

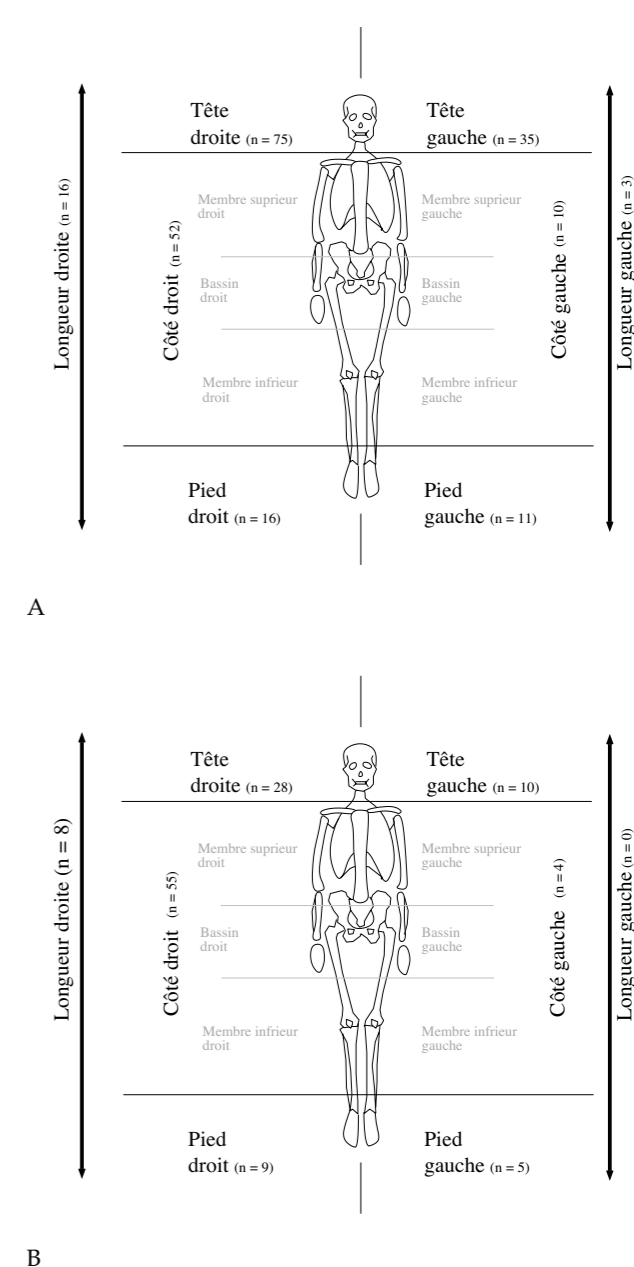


Fig. 26 - Position des offrandes alimentaires. A : récipients ; B : offrandes animales. Entre parenthèses : nombre d'occurrences.

Mobilier	N° de sépulture	Total
Petit couteau	BLH 053, 055, 066, 082, 107, 113, 114, 176, 180, 213, 234, 330, 331, 432, 441, 445, 446, 451, 464, 466, BFT 031, 150, 213, 223, 228	25
Aiguille	BLH 013, 058, 059, 067*, 180, 208, BFT 150	7
Fusaïole	BLH 208, 332, 410, 436, 441	5
Boucharde	BLH 410, BFT 245	2
Rasoir	BLH 021, 046, 059, 107, 136, 176, 445	7
Trousse de toilette	BLH 013, 017, 020, 028, 040, 060, 075, 090, 107, 114, 116, 138, 178, 180, 196, 208, 331, 332, 369, 414, BFT 150	21

Tab. VII - Inventaire de l'*instrumentum* (BLH 067\* = épingle).

Nbre de poteries	N° de sépulture	Nbre d'occurrences
0	BLH 005, 032, 035, 036, 039, 050, 057, 071, 076, 077, 125, BFT 234.	12
1	BLH 001, 009, 014, 031, 041, 042, 043, 055, 058, 068, 069, 070, 071, 078, 080, 087, 103, 106, 110, 150, 151, 179, 184, 190, 211, 212, 333, 336, 385, 435, BFT 152.	31
2	BLH 004, 008, 012, 015, 016, 022, 023, 026, 034, 038, 044, 045, 047, 049, 053, 054, 063, 066, 067, 072, 073, 074, 077, 081, 102, 105, 109, 111, 117, 123, 129, 133, 141, 189, 213, 222, 234, 339, 410, 415, 436, 439, 463, 465, BFT 019, 031, 202, 226, 228.	49
3	BLH 003, 007, 010, 011, 017, 019, 024, 025, 027, 028, 029, 030, 037, 041, 046, 048, 051, 064, 065, 079, 176, 177, 178, 185, 188, 408, 413, 451, 455, 464, BFT 213.	31
4	BLH 006, 013, 018, 020, 021, 040, 052, 056, 059, 060, 061, 112, 144, 181, 198, 341, 367, 369, 423, 434, 438, 442, 446, 449, 450, 454, 466, BFT 005, 224, 225.	30
5	BLH 090, 101, 107, 116, 136, 152, 195, 368, 386, 414, 443, 467.	12
6	BLH 033, 062, 075, 082, 104, 432, 433.	7
7	BLH 193, 196, 330, 331, 447, 452, BFT 211, 223.	8
8	BLH 207, 208.	2
9	BLH 113, 332, 445, 453.	4
11	BLH 114, 441, BFT 245.	3
13	BLH 180, BFT 150.	2
21	BLH 364.	1
Indéterminé	BLH 131, 135, 138, 139, 182, 186, 221, 337, 404, 405, 411, 412, BFT 209.	13

Tab. VIII - Inventaire du nombre de céramiques par tombe.

	N° de sépulture	Total
Offrande animale	BLH 003, 004, 006, 010, 011, 012, 014, 015, 016, 017, 019, 020, 021, 022, 023, 025, 026, 028, 029, 030, 031, 032, 033, 034, 037, 038, 041, 042, 043, 044, 047, 048, 049, 050, 053, 055, 056, 058, 059, 060, 061, 063, 064, 065, 066, 067, 071, 072, 073, 079, 082, 087, 101, 104, 107, 109, 110, 113, 114, 116, 117, 123-1, 129, 133, 135, 136, 150, 151, 152, 176, 178, 179, 180, 182, 185, 189, 190, 193, 196, 198, 207, 208, 211, 212, 213, 234, 330, 331, 332, 341, 364, 367, 368, 369, 385, 386, 408, 410, 413, 415, 423, 432, 433, 434, 435, 436, 438, 439, 441, 442, 443, 445, 447, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 463, 464, 465, 466, BFT 005, 031, 041, 150, 152, 202, 211, 213, 223, 224, 225, 226, 228, 245.	136

Tab. IX - Inventaire des sépultures avec offrande animale.